

des compagnies tous les ans, moins il en restera aux particuliers. On peut alors voir de quelle façon les ressources foncières de notre pays peuvent devenir l'objet d'un monopole. Je ne sais pas combien le bois à pâte coûte à la compagnie Fraser lorsqu'elle le tire de ses propres terrains. On me l'a déjà dit mais je ne m'en souviens plus.

M. Bastin: Franchement, je ne puis répondre à votre question. Je vais vous dire pourquoi. J'ai travaillé plusieurs années pour la société que vous avez mentionnée. Il est tout à fait normal que vous vous attendiez à ce que je puisse répondre à cette question.

Le sénateur McGrand: Les temps ont changé.

M. Bastin: En effet. Chaque compagnie procède d'une façon différente lorsqu'il s'agit de calculer le prix de revient du bois qu'elle utilise. Il est à peu près impossible de comparer avec justesse le prix de revient d'une compagnie à celui d'une autre. Le système comptable est d'une souplesse telle, et j'utilise ce terme exprès, qu'une compagnie peut présenter les chiffres qui lui conviennent, relativement aux prix de revient du bois.

J'aimerais ajouter, sénateur, que si je me préoccupe de cette question, c'est surtout dans le but d'assurer aux propriétaires de terrains boisés un revenu égal à celui de l'ouvrier syndiqué employé par une grande compagnie, plus une rémunération pour l'effort qu'il déploie à l'abatage et un droit de coupe équitable. Il a droit à un tel revenu et présentement il ne le touche pas.

Le sénateur McGrand: Quelqu'un qui s'y connaît m'a dit ce que cela coûte. Je ne donnerai pas son nom. Il m'a laissé entendre qu'il leur coûte assez cher de couper le bois sur les terrains de la Couronne qu'ils exploitent et qu'il leur en coûte beaucoup moins d'acheter le bois du petit propriétaire à un prix qu'ils fixent eux-mêmes. Un fermier qui possède un terrain boisé de 110 ou 115 acres et qui coupe son propre bois, reçoit \$16 la corde s'il le vend aux particuliers, n'est-ce pas?

M. Bastin: C'était le prix en 1968. Dans certaines parties de la province, le prix a augmenté, dans d'autres, il a baissé d'un ou deux dollars.

Le sénateur McGrand: Le prix est inférieur maintenant?

M. Bastin: Oui, je crois que c'est le cas.

Le sénateur McGrand: Il baisse au lieu de monter?

M. Bastin: Dans le comté de Kent, le bois se vend \$14 ou \$15 la corde le long de la route.

Le sénateur McGrand: C'est encore pire que je le croyais. Que se passe-t-il dans un tel cas? Le pauvre type n'a pas de choix. Ou il retire de cette vente le salaire d'une journée et ne se paye pas de droit de coupe, ou il

vend son droit de coupe et travaille pour presque rien.

M. Bastin: Vous avez tout à fait raison. Je crois d'ailleurs que nous en avons parlé dans notre mémoire.

Le sénateur McGrand: Il y a longtemps que je m'intéresse à cette question. Voilà en effet quelque chose qui m'intéresse et je crois que vous l'avez mentionnée. Lors de notre voyage à Halifax, en Nouvelle-Écosse, nous avons pris connaissance d'un rapport sur la pauvreté en Nouvelle-Écosse publié par l'Université Dalhousie. Dans ce rapport, il y a deux catégories: les pauvres urbains et les pauvres de lisière. Parmi ceux-ci, il y a deux groupes: les fermiers pauvres et les pauvres ruraux qui ne sont pas fermiers. En tout, 85 p. 100 de la population du comté de Guysboro, et 85 p. 100 de celle du comté d'Inverness, se compose d'ouvriers saisonniers qui abattent le bois à pâte, qui, à l'occasion, travaillent dans les fermes, sont employés de la voirie et sont en chômage le reste du temps. Même dans les comtés les plus favorisés de la Nouvelle-Écosse, ce pourcentage s'élève à 72 p. 100. Je crois que les conditions sont à peu près les mêmes dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Plusieurs de ces gens sont propriétaires des 5 ou 6 acres où ils habitent. Ce ne sont pas des propriétaires fonciers. Un individu qui désire acheter un terrain boisé de 150 ou 50 acres par exemple, pourrait le faire s'il pouvait emprunter la somme nécessaire du gouvernement si celui-ci avait un fonds à cet effet; cela lui procurerait du travail. Il se peut que ce soit un terrain amélioré, mais la plupart du temps ces terrains ne le sont pas. Il a toutefois toutes les possibilités que lui offrent le futur.

Je serais prêt à donner un salaire à cet homme pour les améliorations qu'il apporte à sa parcelle de forêt, puisqu'il accomplit une tâche utile, ce qui est beaucoup mieux que d'être assisté social, et qu'en même temps, il améliore les ressources naturelles de la province.

J'ai souvent étudié cette question mais vous venez d'y ajouter un élément nouveau l'acquisition de terrains boisés. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements supplémentaires à ce sujet?

M. Bastin: Peut-être pensez-vous au programme de l'Office de réaménagement agricole?

Le sénateur McGrand: C'est cela.

M. Bastin: Il existe un programme visant l'unification des terres, sous le contrôle de l'Office de réaménagement. Ce programme permet à un individu de placer ses terres sous un contrôle uniforme à un prix raisonnable; le gouvernement achète alors les terres et les loue aux intéressés. Le locataire peut alors